

UNE NOUVELLE ENQUÊTE EMPLOI EN 2021

ENTRE IMPÉRATIF EUROPÉEN ET VOLONTÉ DE MODERNISATION

François Guillaumat-Tailliet* et Chloé Tavan**

Le nouveau règlement européen sur les statistiques sociales (IESS), entré en vigueur en janvier 2021, exige une plus grande harmonisation des questionnaires de l'enquête européenne sur les forces de travail, dont l'enquête Emploi est la déclinaison française. La nécessaire refonte du questionnaire de l'enquête Emploi a été l'occasion de l'adapter aux nouvelles formes d'emploi et aux pratiques professionnelles émergentes. En donnant de plus aux enquêtés la possibilité de répondre sur internet en réinterrogation, l'enquête Emploi a modernisé son protocole de collecte. Elle fait ainsi figure de pionnière dans l'orientation prise par l'Insee de développer les enquêtes multimodes, avec pour ambition de maintenir dans la durée des taux de collecte élevés et de mieux cibler le recours aux enquêteurs.

Pour se préparer au passage à la nouvelle enquête et être en mesure de respecter le calendrier de publication, une opération de mise en pré-production de grande envergure, appelée Pilote, a été conduite sur l'ensemble de l'année 2020. Les données collectées, comparées pendant un an à celles de l'enquête Emploi en production, permettent d'estimer les ruptures qu'une telle refonte est susceptible de provoquer sur les principaux indicateurs d'emploi, de chômage et de formation. Dès juin 2021, l'Insee aura ainsi été en mesure de diffuser les principaux indicateurs du marché du travail issus de la nouvelle enquête, et des séries longues corrigées de la rupture.

 *The new European regulation on social statistics (IESS), which has come into force in January 2021, requires greater harmonisation of the questionnaires of the European Labour Force Survey (LFS). The necessary overhaul of the questionnaire of the French LFS was an opportunity to adapt it to new forms of employment and emerging professional practices. In addition, by giving respondents the possibility of answering on the Internet during re-interviews, the French LFS has modernised its data mode collection. It is thus a pioneer in the direction taken by INSEE to develop multi-mode surveys, with the aim of maintaining high response rates over time and better targeting the work of interviewers.*

In order to prepare for the transition to the new survey and to be able to meet the publication schedule, a large-scale pre-production operation, called Pilot, was conducted throughout 2020. The data collected, compared for one year with those of the LFS in production, make it possible to estimate the breaks that such a redesign is likely to induce on the main employment, unemployment and training indicators. By June 2021, INSEE will thus have been able to disseminate main labour market indicators from the new survey, and time-series corrected for the break.

* Responsable du programme d'Évolution de l'enquête Emploi, Insee,
francois.guillaumat-tailliet@insee.fr

** Cheffe de la division Emploi, Insee,
chloe.tavan@insee.fr

Née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage, l'enquête Emploi a connu au fil des années de nombreux changements, sur les informations recueillies, mais aussi sur des aspects de nature méthodologique ou technique. L'histoire de l'enquête Emploi illustre à elle seule les évolutions importantes connues par les enquêtes auprès des ménages sur les dernières décennies. L'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen sur les statistiques sociales¹, en 2021, invite à tourner une nouvelle page de cette histoire. L'obligation européenne est l'occasion d'un réaménagement plus profond de l'enquête, qui n'avait pas connu d'évolution majeure depuis 2013. En particulier, un nouveau protocole de collecte propose désormais la réponse sur internet en réinterrogation. Singularité de cette refonte : l'entrée en vigueur de la nouvelle enquête a été précédée d'une vaste opération de mise en pré-production, sur l'ensemble de l'année 2020 et le premier trimestre 2021, baptisée Pilote.

LA SOURCE POUR MESURER L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Même si ses usages vont bien souvent au-delà, en raison de la taille de son échantillon et de la richesse de son questionnaire, l'objectif premier de l'enquête Emploi est de mesurer l'emploi et le chômage, selon les concepts définis par le Bureau international du travail (BIT) (OIT, 1982). Ces concepts s'appuient sur des définitions factuelles de l'emploi et du chômage, indépendantes des régimes sociaux associés aux emplois ou encore des dispositifs de suivi ou d'indemnisation du chômage. Ils permettent ainsi de disposer, autant que

« Ces concepts s'appuient sur des définitions factuelles de l'emploi et du chômage, indépendantes des régimes sociaux associés aux emplois ou encore des dispositifs de suivi ou d'indemnisation du chômage. »

possible, d'une mesure stable dans le temps et harmonisée entre les différents pays. Ils sont mis en œuvre par la plupart des instituts de statistique du monde, en particulier ceux de l'Union européenne. Pour améliorer la comparabilité entre les pays, Eurostat propose des définitions opérationnelles de ces concepts.

Les critères pour classer la population entre emploi, chômage ou inactivité au sens du BIT sont nombreux et précis. Ils concernent, par exemple, le fait d'avoir travaillé ou non

pendant une semaine donnée, dite de référence, les raisons d'absence pour les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé cette semaine-là, le fait d'avoir effectué des démarches précises de recherche d'emploi ou encore le fait d'être disponible pour travailler. Aucun répertoire administratif ne contient de telles informations ; elles ne peuvent être recueillies qu'à travers des questions dans le cadre d'une enquête auprès des personnes. En France, cette enquête, c'est l'enquête Emploi.

1. Il s'agit du règlement IESS (*Integrated European Social Statistics framework regulation*), voir *infra* et également les références réglementaires en fin d'article.

📊 UNE ENQUÊTE CENTRALE DU DISPOSITIF STATISTIQUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'enquête Emploi présente de nombreux atouts qui lui offrent une place centrale dans le dispositif statistique sur le marché du travail. La richesse de son questionnaire (*figure 1*) lui permet d'éclairer de nombreuses dimensions de la relation à l'emploi, bien au-delà de la seule mesure de l'emploi ou du chômage ; les concepts de sous-emploi et de halo autour du chômage, permettent par exemple de révéler la porosité des frontières entre l'emploi, le chômage et l'inactivité ; la description détaillée des emplois occupés (contrat, temps de travail, position socioprofessionnelle, statut, etc.) permet d'objectiver la qualité des emplois.

Conduite depuis des décennies, l'enquête Emploi peut saisir des transformations au long cours à l'œuvre sur le marché du travail. Enfin, son inscription dans un cadre européen (l'enquête Emploi est la déclinaison française de l'enquête européenne sur les forces de travail (*Labour Force Survey*, LFS)) en fait un outil précieux pour les comparaisons internationales.

L'enquête Emploi donne lieu à des valorisations variées, en France (Insee, services statistiques ministériels ou d'autres institutions françaises comme le Trésor et France Stratégie) et à l'étranger (Eurostat, OCDE, etc.). En plus de la publication trimestrielle d'un jeu d'indicateurs éclairant la conjoncture du marché du travail dont son indicateur phare, le taux de chômage, l'enquête est exploitée pour des études plus structurelles ou évaluatives sur des sujets variés, par exemple sur le chômage de longue durée, le halo autour du chômage ou encore les contrats courts.

📊 UNE HISTOIRE DÉJÀ LONGUE

Depuis sa naissance en 1950, l'enquête Emploi a connu de nombreux changements, de nature conceptuelle, pour se conformer aux orientations du BIT ou d'Eurostat ou mieux mesurer les transformations du marché du travail, mais aussi d'ingénierie statistique (méthodes d'échantillonnage ou de traitement de la non-réponse, modes de collecte, etc.) ou encore techniques avec l'informatisation croissante de la collecte et du traitement des données (Goux, 2003).

Sans revenir en détail sur l'intégralité de son histoire, les vingt dernières années illustrent l'importance et la variété des modifications que l'enquête a connues. L'année 2003 constitue une première date marquante : à la suite d'une décision européenne, d'annuelle l'enquête Emploi devient une enquête « en continu », c'est-à-dire qu'elle porte depuis sur l'ensemble des semaines de l'année. Elle constitue dès lors une source majeure pour l'analyse conjoncturelle. Autre date importante, 2009 : en réponse à une « polémique » sur les chiffres du chômage en 2006-2007² (Durieux *et alii*, 2007), son échantillon est augmenté de 50 %. En 2013, son questionnaire est rénové, pour en faciliter la passation, notamment au téléphone, améliorer la codification des variables de profession et de diplôme, enrichir la connaissance du marché du travail et se conformer aux orientations d'Eurostat sur certains

2. Le niveau et l'évolution du chômage étaient à l'époque suivis à partir de deux sources : les données administratives sur les demandeurs d'emploi et les données de l'enquête Emploi. Les résultats des deux sources étaient raccordés par un calage des données administratives sur le chômage mesuré par l'enquête Emploi. En 2006, pour la première fois en 20 ans, ce calage n'a pas pu être effectué en raison d'une forte divergence entre les deux sources. Par la suite, il a été mis fin à ce calage et des mesures ont été prises pour améliorer la précision de l'enquête Emploi et la compréhension des écarts entre les deux sources.

Figure 1. Un questionnaire qui aborde de nombreux thèmes

ANCIENNE ENQUÊTE

Questionnaire
Logement



Questionnaire individuel pour les 15 ans ou plus

Module A – Position sur le marché
du travail

Module B – Activités professionnelles

Module C – Activité
professionnelle antérieure

Module D – Formation

Module E – Situation un an
auparavant

Module F – Allocations

Module G – Origine géographique
et sociale

Module H – Santé

Module I – Calendrier mensuel
rétrospectif d'activité

Questionnaire Qualité

NOUVELLE ENQUÊTE

Questionnaire
Logement



Questionnaire individuel pour les 15-89 ans

Module A – Position sur le marché
du travail

Module B – Activités professionnelles

Module C – Activité
professionnelle antérieure

Module D – Formations formelles

Module E – Formations non formelles

Module F – Allocations

Module G – Santé

Module H – Origine géographique
et sociale

Module I – Situation principale

Questionnaire Évaluation

indicateurs (formation, halo autour du chômage). La mesure de l'emploi et du chômage en sera affectée. En 2013, l'application informatique de gestion de l'enquête, instrument capital pour une enquête d'une telle ampleur soumise à de fortes contraintes de production, est également refondue. En 2014, le périmètre géographique de l'enquête est étendu : les départements d'outre-mer (hors Mayotte³) intègrent alors le processus de l'enquête Emploi en continu.

“ *L'enquête Emploi n'évolue pas chaque année, mais tous les dix ans environ, dans le cadre de lourds exercices de refonte.* ”

Chaque modification de l'enquête affectant la mesure des indicateurs induit un travail important de rétropolation, c'est-à-dire de construction de séries sur longue période qui offrent une vision

cohérente du marché du travail. Pour cette raison, l'enquête Emploi n'évolue pas chaque année, mais tous les dix ans environ, dans le cadre de lourds exercices de refonte.

UNE ENQUÊTE QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE EUROPÉEN

Depuis 1973, les enquêtes sur les forces de travail s'inscrivent dans un cadre réglementaire européen, qui a évolué, allant dans le sens d'une harmonisation croissante. Ce cadre fixe un certain nombre de contraintes, mais laisse aussi aux pays une marge de liberté pour la mise en œuvre de l'enquête. Ainsi, qu'il s'agisse du règlement qui prévalait jusqu'en 2020 (règlement 577/1998 du 9 mars 1998) ou de celui qui s'impose désormais (IESS FR – *Integrated European Social Statistics framework regulation*), les informations que l'enquête doit collecter sont définies au niveau européen, ce qui contraint, dans une certaine mesure, le questionnaire.

De même, ce règlement impose certains principes méthodologiques, qu'ils soient relatifs à l'échantillon (comme le fait d'avoir un échantillon rotatif, uniformément réparti sur l'ensemble de l'année et de taille suffisante, *via* des exigences en termes de précision des indicateurs), ou aux traitements aval (en imposant par exemple que l'enquête soit calée sur des marges de population au niveau régional).

Enfin, en limitant par exemple à cinq semaines la durée maximale de collecte, le règlement encadre certains aspects du protocole.

Les contraintes européennes sont des exigences minimales. Dans le cas de la France, on va bien souvent au-delà, par exemple sur les délais de collecte où on s'impose une fenêtre plus réduite, ou sur le questionnaire dont l'édition française comporte de nombreuses questions non requises.

D'autres aspects de l'enquête sont en revanche laissés à la discrétion des pays. Il en va ainsi du fait d'avoir un échantillon d'individus ou de logements ou du mode de collecte ; les pays sont ainsi libres de recourir à des modes de collecte intermédiés par un enquêteur (par téléphone ou en face-à-face) ou non (par internet ou sur papier) (Eurostat, 2019).

3. Une enquête annuelle est menée depuis 2013 à Mayotte.

● UNE ENQUÊTE MENÉE EN CONTINU, AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE GRANDE TAILLE

Une caractéristique centrale de l'enquête Emploi, qui détermine son échantillonnage et conditionne fortement l'organisation de sa collecte, est le fait qu'il s'agit d'une enquête en continu : l'échantillon est divisé sur l'ensemble des semaines de l'année ; c'est comme si l'enquête était réalisée auprès de 52 échantillons. Chaque échantillon hebdomadaire est associé à une semaine, dite de référence, relativement à laquelle les personnes interrogées doivent décrire leur situation par rapport à l'emploi.

Pour éviter les biais de mémoire et garantir des données de qualité, la période de collecte est très courte : jusqu'en 2020, les enquêtés devaient répondre dans les deux semaines et deux jours qui suivaient la semaine de référence.

Une autre particularité de l'enquête est qu'il s'agit d'un panel de logements. Les habitants des logements échantillonnés sont interrogés six trimestres de suite, afin d'estimer de façon plus robuste les évolutions et de produire des analyses longitudinales. Jusqu'en 2020, en première et dernière interrogations, les ménages étaient interviewés en face-à-face ; en ré-interrogation, où le questionnaire était plus court, ils étaient enquêtés par téléphone. Le questionnaire se compose d'une partie qui décrit succinctement l'ensemble des habitants du logement, puis d'un questionnaire individuel auquel doit répondre chaque habitant du logement âgé de 15 ans ou plus. Le questionnaire comporte un module complémentaire, ensemble d'une vingtaine de questions qui, chaque année, vient éclairer un thème particulier.

L'enquête Emploi est une opération de grande envergure. Chaque trimestre, ce sont près de 100 000 personnes qui répondent à l'enquête. En 2019, elle représentait à elle seule plus d'un tiers de la charge d'enquête auprès des ménages de l'Insee.

● POURQUOI UNE NOUVELLE ENQUÊTE ?

Depuis 2014, l'enquête Emploi n'avait pas connu de changement majeur, mais, début 2021, une nouvelle enquête Emploi est mise sur le terrain, pour répondre avant tout à un impératif européen. En effet, le nouveau règlement cadre européen sur les statistiques sociales (IESS) s'impose aux instituts statistiques depuis début 2021 (Cases, 2019). Celui-ci ne modifie pas en profondeur les requis européens en termes d'ingénierie statistique ou de protocole ; en particulier, il laisse toujours toute latitude aux pays pour le choix de leur mode de collecte⁴. Sa principale ambition est d'aller plus loin sur la voie de l'harmonisation des informations collectées, aussi bien entre les pays qu'entre les différentes enquêtes qu'il couvre. L'innovation portée par IESS est en effet d'avoir un seul règlement-cadre qui chapeaute les différentes enquêtes sociales européennes.

Le nouveau règlement réaffirme aussi la nécessité de couvrir l'ensemble du territoire national, ce qui n'est pas encore le cas avec la nouvelle enquête Emploi en continu, qui ne couvre pas le département de Mayotte (voir *supra*). Mayotte rejoindra le dispositif en vigueur sur le reste du territoire en 2024, le temps d'instruire ce chantier et de mettre en place l'organisation adéquate.

4. Le nouveau règlement européen impose également des niveaux de précision à atteindre pour certains indicateurs-clés, comme la part de chômage pour l'enquête Emploi, induisant des contraintes dans la taille de l'échantillon et son allocation régionale. Pour l'enquête Emploi, ces contraintes ont été prises en compte dans le cadre du renouvellement de son échantillon, à compter du 3^e trimestre 2019, dans le cadre du renouvellement de l'échantillon-maître de l'Insee (Sillard *et alii*, 2020).

“ La refonte rendue nécessaire par cet impératif européen a été l’occasion d’embarquer d’autres évolutions souhaitées au niveau national. ”

Afin d’introduire une rupture de série unique, la refonte rendue nécessaire par cet impératif européen a été l’occasion d’embarquer d’autres évolutions souhaitées au niveau national, mais non requises au niveau européen. La première était de moderniser le protocole de collecte de l’enquête en proposant internet comme mode de réponse supplémentaire, conformément à l’orientation prise par l’Insee de développer les enquêtes multimodes, à l’instar de nombreux autres instituts nationaux de statistique⁵. La seconde consistait à rénover la méthode de pondération de l’enquête.

📊 UN QUESTIONNAIRE QUI RÉPOND À DES IMPÉRATIFS EUROPÉENS...

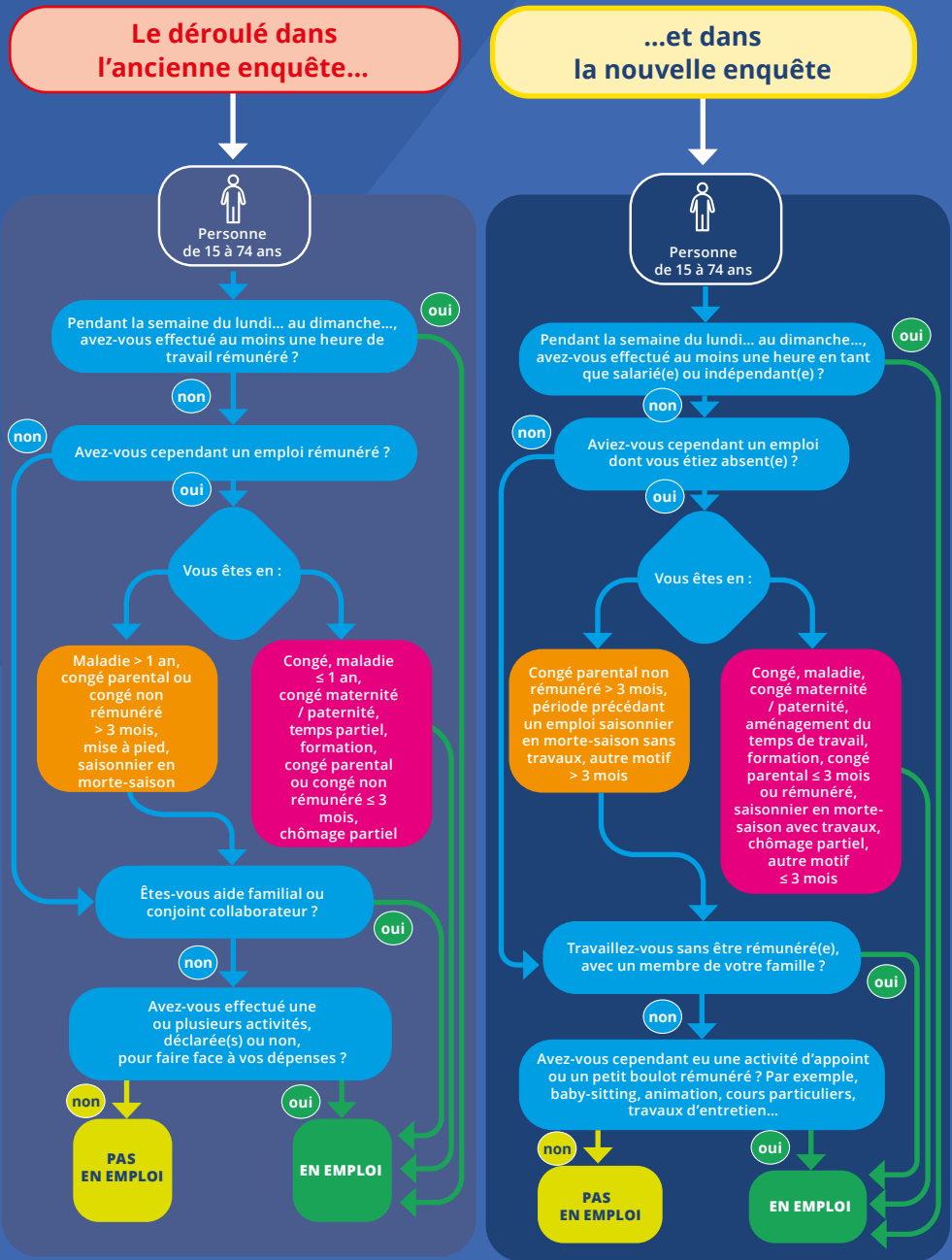
La rénovation du questionnaire répond à trois objectifs. En premier lieu, et c’était incontournable, il s’agissait de le mettre en conformité avec le règlement IESS, qui a notamment actualisé la liste des informations demandées. Par exemple, les raisons de migration, la durée contractuelle de travail ou encore le fait d’avoir travaillé pendant ses études font désormais partie des variables requises. Cependant, dans la mesure où le questionnaire français était déjà bien plus riche que ce qu’exigeait Eurostat, peu de questions nouvelles ont dû être introduites.

Mais l’Europe a poussé plus loin l’ambition d’harmonisation entre les pays : pour les variables les plus centrales, à savoir celles servant à déterminer le statut d’activité au sens du BIT, l’ordre des questions et le déroulé du questionnaire sont désormais imposés. C’est là la grande nouveauté introduite par IESS. Si cela ne s’est pas traduit par un changement en profondeur du questionnaire français, qui était finalement assez proche du nouveau canevas européen, à y regarder de plus près, les changements sont plus nombreux qu’il n’y paraît. Par exemple, la nouvelle interprétation par Eurostat des critères du BIT conduit à classer en emploi les personnes qui déclarent avoir un emploi mais en être absentes pour cause de maladie quelle que soit la durée de l’absence, contre un plafond de un an dans l’ancienne enquête. De même, les personnes absentes pour congé parental sont désormais classées en emploi si leur absence est inférieure à 3 mois mais aussi, et c’est nouveau, si elles perçoivent un revenu compensatoire, comme la prestation partagée d’éducation de l’enfant en France (*figure 2*). Autre exemple, la position des questions sur le souhait de travailler et sur la recherche d’emploi est inversée, pour revenir à la situation qui prévalait avant 2013. Enfin, la liste des démarches de recherche d’emploi est nettement raccourcie par rapport à l’ancienne enquête. Ce ne sont ici que des exemples. Tous ces changements sont susceptibles de modifier la teneur des informations recueillies et donc d’affecter la mesure de l’emploi et du chômage par l’enquête.

5. En particulier, les Pays-Bas et le Danemark ont été pionniers en matière de réponse à la LFS sur internet. Voir également (Signore, 2019).

Figure 2. Du concept à la mise en oeuvre dans le questionnaire, l'exemple de l'emploi

Le classement en emploi est le fruit d'une séquence de questions qui a dû être revue avec le nouveau règlement.



🌐 ... AINSI QU'À DES DEMANDES NATIONALES...

Au-delà des requis européens, la refonte du questionnaire a été l'occasion de répondre à des attentes nationales sur des sujets jusqu'à présent peu ou pas couverts par l'enquête Emploi. Il s'agit essentiellement de questions sur :

- ❶ les conditions de travail, avec notamment des questions sur le télétravail (seul le travail à domicile, information européenne, était jusqu'à présent couvert par l'enquête) ;
- ❷ les nouvelles formes d'emploi (visant par exemple à identifier les CDI intérimaires, les apprentis en CDI ou les situations de dépendance des travailleurs indépendants), en lien avec les recommandations du Conseil national de l'information statistique (Cnis) (Gazier, Minni et Picart, 2016) ;
- ❸ et la formation non formelle à but professionnel.

“ Mettre en œuvre la nouvelle nomenclature du BIT sur le statut d'emploi. ”

De même, le questionnaire intègre des questions nouvelles afin de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle nomenclature du BIT sur le statut d'emploi, définie lors de la 20^e conférence des statisticiens du travail d'octobre 2018 (OIT, 2018). Sur ce point, la France est en avance sur l'agenda européen : Eurostat vient seulement de lancer, début 2021, une *task force* pour réfléchir à la mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature dans les enquêtes sur les forces de travail.

La nouvelle enquête Emploi est également la première enquête auprès des ménages à mettre en œuvre la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) rénovée (Amossé, 2020).

Enfin, certaines spécificités françaises ont été réaffirmées à l'occasion de cette refonte (**encadré 1**) ; il s'agit notamment du recueil de la catégorie socioprofessionnelle des parents ou des questions sur la perception d'allocations.

🌐 ... ET ADAPTÉ À LA COLLECTE PAR INTERNET

La conception du nouveau questionnaire a enfin dû prendre en compte l'autre innovation majeure portée par la refonte : l'introduction de la réponse auto-administrée par internet en réinterrogation. Comme l'objectif était d'avoir un questionnaire unique quel que soit le mode de collecte, il a fallu trouver des formulations simples et adaptées à l'auto-administré.

L'évolution la plus emblématique à ce sujet concerne le recueil des libellés de profession et de diplôme. Le protocole qui avait cours jusque-là consistait en une saisie en clair de ces libellés. Il nécessitait un important travail de formation et d'accompagnement des enquêteurs et n'était clairement pas adapté à la collecte en auto-administré. Un recueil *via* la sélection dans une liste prédéfinie a donc été mis en place. Face au nombre important de professions (la liste ne comporte pas moins de 5 000 libellés), l'enjeu a été de mettre au point des outils efficaces de navigation dans la liste, suivant de près le protocole établi par le groupe de travail du Cnis dédié à la refonte de la PCS (Amossé, 2020).

Par ailleurs, la collecte par internet pour les réinterrogations supposait un questionnaire le plus fluide et le plus court possible, tout en veillant à bien repérer les changements de situation. En particulier, il a fallu fortement alléger le questionnaire de dernière interrogation (voir *infra* le protocole de collecte), qui auparavant, du fait d'une passation en face-à-face, était plus long qu'une ré-interrogation intermédiaire.

Pour ce faire, des questions ont été déplacées de la dernière à la première interrogation. C'est notamment le cas du module complémentaire. Pour compenser, le module sur la situation un an auparavant, posé en première interrogation, a été supprimé ; il s'est avéré qu'il pouvait être entaché de biais de mémoire et il perdait de la pertinence avec le développement des exploitations longitudinales de l'enquête.

Enfin, les modalités du passage à la nouvelle enquête avaient été arrêtées : une bascule à une date donnée de l'ensemble des unités enquêtées, quelle que soit leur ancienneté dans le panel. Il a donc fallu concevoir un questionnaire spécifique, dit de bascule, pour gérer cette transition. Le questionnaire de bascule est un questionnaire hybride entre une première interrogation et une réinterrogation.

Encadré 1. Quelques exemples de questions nouvelles ou répondant à des besoins nationaux

Questions franco-françaises qui existaient et sont maintenues

- Statut d'occupation du logement, perception d'aides au logement (questionnaire logement)
- Caractéristiques de l'emploi recherché ou souhaité (type de contrat, temps de travail) (modules A et B)
- Situation à l'entrée dans l'entreprise, situation avant le début de l'emploi, contrats aidés (module B)
- Date de fin des études initiales (module D)
- Retraites et autres allocations (module F)
- Profession du père et de la mère (module H)

Questions européennes nouvelles

- Heures contractuelles (module B)
- Expériences d'emploi pendant le cursus menant au plus haut diplôme (module D)
- Pays de résidence antérieur, motif de migration (module H)

Questions franco-françaises nouvelles

- Questions pour coder la PCS 2020, module sur les clients et autres relations des indépendants, télétravail, profession et contrat dans l'emploi secondaire (module B)
- Contrat du dernier emploi (module C)
- Description de la formation non formelle à but professionnel la plus récente (module E)

❶ LA REFONTE DU QUESTIONNAIRE : UN CHANTIER DE LONGUE HALEINE

Les travaux de conception du nouveau questionnaire ont été menés dans le cadre européen et se sont étalés sur une dizaine d'années. Pour préparer les nouveaux textes régissant l'enquête Emploi, Eurostat a mis en place plusieurs groupes de travail (ou *task forces*) dédiés sur certaines parties du questionnaire. En particulier, au printemps 2011, une *task force*

“ Les travaux de conception du nouveau questionnaire ont été menés dans le cadre européen et se sont étalés sur une dizaine d'années. ”

a été chargée d'élaborer une nouvelle définition opérationnelle de l'emploi et du chômage dérivée des principes du BIT, restés eux inchangés ; une autre a été consacrée à la mesure de la durée du travail (Eurostat, 2018) ; une autre avait enfin pour objectif de redéfinir le contenu de l'ensemble des modules complémentaires⁶.

Une fois le cadre européen suffisamment dessiné, les travaux de conception au niveau français ont pu être lancés. En 2017-2018, pas moins de dix groupes de travail reprenant les grands thèmes de l'enquête ont réuni des experts issus de l'ensemble de la statistique publique.

Le nouveau questionnaire⁷ a été testé à diverses reprises : en juin 2018, le questionnaire de première interrogation a été testé en face-à-face auprès de 1 000 ménages ; en décembre 2018, un test 100 % internet a été réalisé auprès de personnes volontaires ; en 2019, un test complet, en deux vagues (première interrogation et réinterrogation), a été mené auprès de 1 400 ménages selon le protocole que l'on souhaitait dérouler à la cible.

❷ UNE ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE INCHANGÉE

Le protocole de la nouvelle enquête a été mis au point dans le cadre d'un groupe de travail interne à l'Insee, associant notamment des acteurs du « terrain » de l'enquête : des gestionnaires d'enquête et des enquêteurs.

L'organisation générale de la collecte ne change pas : la collecte reste organisée en continu sur toutes les semaines de l'année et structurée autour de la semaine de référence ; l'unité enquêtée reste le logement, qui est enquêté six trimestres consécutifs. La réponse par un tiers (*proxy*), en cas d'absence de la personne concernée, est toujours autorisée.

Le protocole de l'enquête Emploi est fortement différencié selon que le ménage est en première interrogation ou en réinterrogation. Avec la refonte, le protocole de première interrogation a été peu modifié ; celui de réinterrogation l'a été bien davantage.

6. Ces modules font désormais pleinement partie de l'enquête Emploi. Un cycle de huit ans a été défini, avec six thèmes récurrents : accidents au travail et problèmes de santé liés au travail, situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants, retraite et participation au marché du travail, jeunes sur le marché du travail, conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, organisation du travail et aménagement du temps de travail.

7. Voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2022/processus-statistique>.

TOUJOURS UN ENQUÊTEUR EN FACE-À-FACE POUR LA PREMIÈRE INTERROGATION

Le protocole de première interrogation conserve les deux caractéristiques principales qui prévalaient jusque fin 2020 : un déplacement sur le terrain et un entretien en face-à-face⁸.

L'échantillon de l'enquête Emploi comporte des résidences non principales au sens de la base de sondage (logements vacants et résidences secondaires), le statut du logement pouvant varier entre la base de sondage et la collecte. Il est donc important que l'enquêteur vérifie, en se déplaçant sur le terrain, que le logement existe toujours, qu'il est bien occupé et bien à usage d'habitation. Pendant la semaine de référence, l'enquêteur procède à cette phase de repérage et prend contact avec les personnes à enquêter. Pour l'aider, il bénéficie d'informations nouvelles : lorsqu'ils figurent dans la base de sondage, le numéro de téléphone et l'adresse mail des occupants du logement lui sont désormais mis à disposition.

La première interrogation d'un ménage reste menée par un enquêteur en face-à-face. C'est le cas des logements qui entrent dans l'échantillon, mais aussi des nouveaux ménages en cours de panel, soit que le logement était précédemment vacant, soit que le ménage n'avait pas répondu à l'enquête, soit qu'il y a eu un changement de ménage consécutif à un déménagement. Lors de la première interrogation, les concepts peuvent être précisés par l'enquêteur et le questionnaire est plus long. Ce contact avec l'enquêteur est également important pour établir la confiance avec le ménage et un engagement sur l'ensemble de la durée du panel.

Le maintien d'une première interrogation en face-à-face est un point clivant entre les pays : certains ont fait le même choix que la France, comme l'Allemagne, le Portugal ou la Belgique ; d'autres ont préféré introduire internet dès la première interrogation, contraints fortement par les coûts et après avoir réduit substantiellement la taille du questionnaire ; c'est le cas, par exemple, des Pays-Bas ou du Danemark.

En France, le principal changement dans le protocole de la première interrogation réside dans l'allongement à trois semaines de la durée de collecte. Les enquêteurs ont toujours pour consigne de réaliser le plus grand nombre d'entretiens possible en début de période, d'une part, pour limiter les biais de mémoire (la plupart des questions se rapportant à une période bien précise, la semaine de référence), d'autre part, parce que l'enquêteur se donne ainsi les moyens de parvenir à interroger les personnes les moins disponibles.

LE CHOIX ENTRE INTERNET OU LE TÉLÉPHONE POUR LES RÉINTERROGATIONS

En réinterrogation, qu'il s'agisse des réinterrogations intermédiaires ou de la dernière interrogation, le protocole évolue en revanche fortement, avec l'introduction d'internet comme mode de réponse alternatif au téléphone. L'enjeu a été de mettre au point une bonne articulation entre les deux modes pour que, dans la période de collecte limitée à trois semaines, l'ajout d'un mode se traduise au moins par un maintien du taux de collecte.

8. Du fait de la crise sanitaire, depuis mars 2020, le face-à-face a été à plusieurs reprises suspendu et remplacé temporairement par le téléphone. Dans certaines périodes où les restrictions de circulation étaient les plus strictes, les opérations de repérage n'ont pas pu être menées.

Si les grandes lignes étaient définies, plusieurs expérimentations ont été nécessaires pour affiner tous les paramètres du protocole : durée de l'exclusivité internet, supports (courrier ou mail) à utiliser pour communiquer avec les ménages, dates des relances, etc. (**encadré 2**).

Plus concrètement, tous les enquêtés reçoivent, le lundi de la première semaine de collecte, une lettre-avis et un mail-avis avec l'adresse du site internet de collecte⁹ et leurs identifiants de connexion les invitant à répondre à l'enquête sur internet.

Dans le cas général, les trois premiers jours de la collecte sont réservés à la réponse par internet (**figure 3**), de façon à décharger les enquêteurs des réponses que certains enquêtés apportent sans difficulté et sans délai par eux-mêmes¹⁰ (Garnero, 2019). C'est

“Plusieurs expérimentations ont été nécessaires pour affiner tous les paramètres du protocole.”

seulement à partir du jeudi de la première semaine de collecte que l'enquêteur peut appeler le ménage s'il n'a toujours pas répondu et lui proposer de réaliser l'enquête par téléphone. Si l'interview n'est pas réalisée lors de ce premier contact, et si l'enquêteur constate au bout de quelques jours que le questionnaire n'a toujours pas été renseigné sur internet, il rappelle l'enquêté, et ainsi de suite jusqu'à la fin des trois semaines de collecte. Le site de collecte reste accessible au ménage tant qu'il n'a

pas répondu à l'enquête, quel que soit le mode, et au plus tard jusqu'au dimanche de la troisième semaine de collecte. Les ménages pour lesquels on dispose d'une adresse mail valide sont, dans le même temps, relancés par mail (jusqu'à trois relances) ; les autres le sont par courrier.

Dans certains cas particuliers, l'enquête par téléphone peut commencer dès le lundi de la première semaine de collecte. Il s'agit d'enquêtés identifiés comme peu susceptibles de répondre par internet¹¹ ou de cas où les enquêteurs savent par avance qu'ils seront absents, ce qui permet de lisser leur charge de travail. Comme auparavant, dans de rares cas laissés à l'appréciation de l'enquêteur, l'enquête pourra se réaliser en face-à-face, par exemple pour des ménages de grande taille ou comprenant mal le français.

POUVOIR GÉRER LE MULTIMODE...

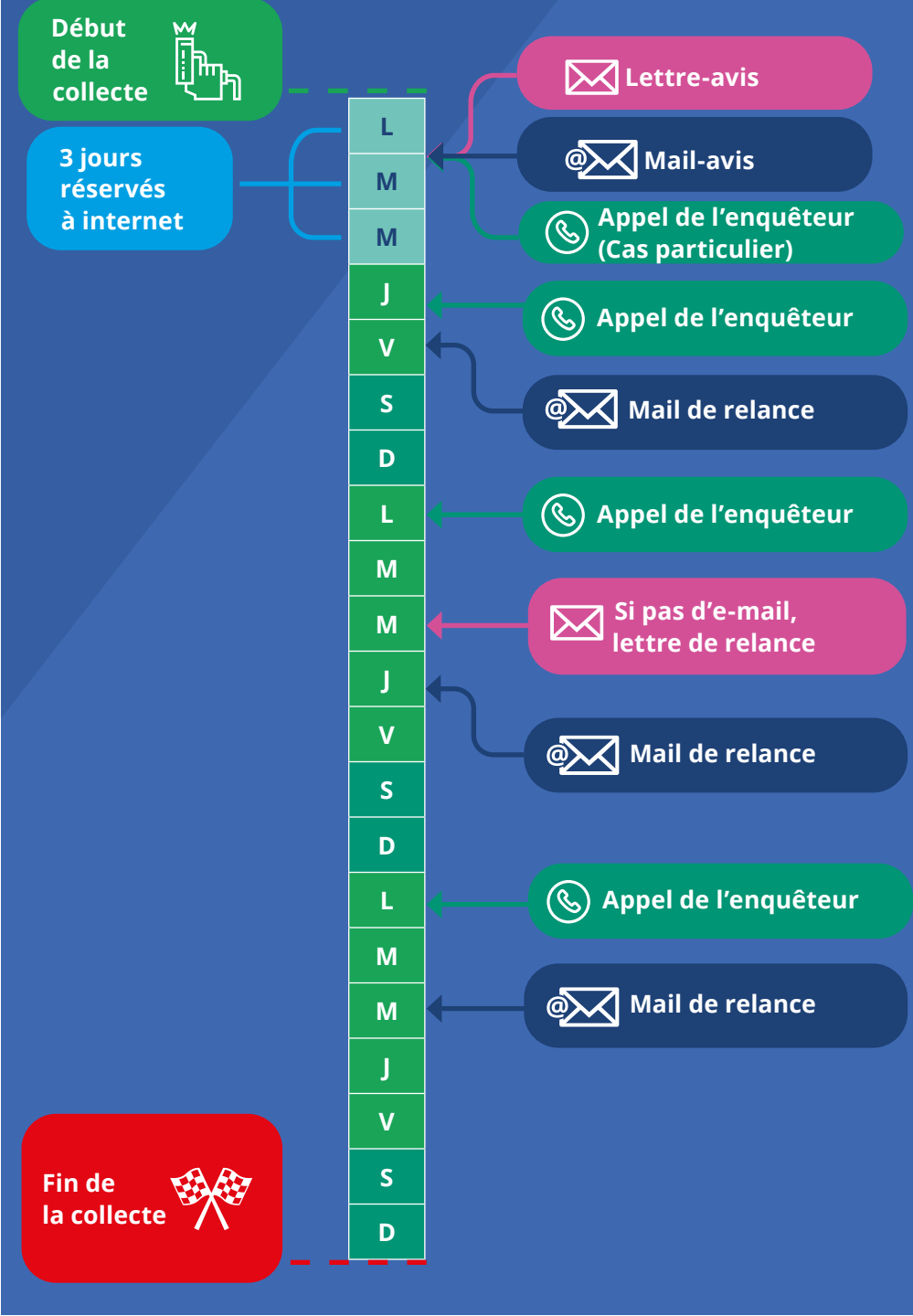
Pour que la gestion du multimode se passe au mieux, l'enquêteur doit être parfaitement informé de ce qu'il doit faire et de l'état d'avancement de l'enquête. Pour cela, il dispose sur son poste informatique d'un « carnet de tournée », avec l'ensemble des logements qui lui sont confiés, et sur lequel figure la date de début de son intervention (lundi ou jeudi) ainsi que l'état d'avancement du questionnaire sur internet.

9. Le portail des enquêtes auprès des ménages par internet est accessible *via* le site *web* de l'Insee. Pour l'enquête Emploi, il est disponible à l'adresse : <https://particuliers.stat-publique.fr/eec>.

10. Les tests menés dans le cadre du projet Muse ont montré que plus de 10 % des enquêtés répondent dès les premiers jours, et que la première relance par mail est la plus efficace lorsqu'elle est envoyée en fin de semaine. Le cadencement des relances soutient la réponse sur internet tout au long des trois semaines de collecte.

11. Ces ménages ont répondu par téléphone à l'interrogation précédente, n'ont pas communiqué d'adresse mail, et ont répondu par la négative à la question « Auriez-vous eu l'équipement et les connaissances nécessaires pour répondre sur internet ? ». Ils reçoivent tout de même des identifiants de connexion dans la lettre-avis.

Figure 3. Trois semaines en réinterrogation pour répondre par internet ou par téléphone



Lorsqu'il entre en contact avec le ménage, l'enquêteur est ainsi en mesure de savoir s'il doit l'inciter à terminer le questionnaire s'il est bien avancé sur internet, ou s'il est préférable de faire ou de reprendre avec lui le questionnaire par téléphone¹².

Les enquêtés qui rencontrent des difficultés liées à l'enquête (problèmes de connexion, difficultés pour répondre à une question, etc.) ou s'interrogent sur ses objectifs, sa durée, les réinterrogations futures, etc. peuvent contacter un service d'assistance, par mail ou par téléphone. Une difficulté couramment rencontrée par les ménages est l'oubli ou la perte de leur mot de passe. Dans ce cas, un nouveau mot de passe peut être obtenu sans même passer par l'assistance en temps réel depuis le portail de l'enquête pour les enquêtés qui ont communiqué une adresse mail ; pour les autres, une procédure d'authentification est mise en œuvre.

... ET LIMITER LA CHARGE DES ENQUÊTÉS COMME DES ENQUÊTEURS

Ce protocole multimode a pour objectif de favoriser la réponse des ménages, car ceux-ci utilisent de plus en plus volontiers internet dans leurs démarches de la vie quotidienne ou pour répondre aux enquêtes. Il a également pour but d'alléger la charge des enquêteurs pour qui les enquêtes téléphoniques sont vécues comme répétitives. Cependant, même en réinterrogation, le rôle des enquêteurs reste crucial pour obtenir la réponse de ménages moins familiers d'internet ou plus sensibles à la relance téléphonique.

“ *Même en réinterrogation, le rôle des enquêteurs reste crucial pour obtenir la réponse de ménages moins familiers d'internet ou plus sensibles à la relance téléphonique.* ”

L'enquête étant un panel relativement lourd (six interrogations séparées seulement d'un trimestre), un enjeu important est de limiter au maximum la charge d'enquête pour les ménages. Cela passe par

un travail sur le questionnaire, comme évoqué *supra*, mais aussi par la variété des modes de réponse possibles, adaptés aux aspirations des ménages.

Certaines populations se sentent moins concernées par l'enquête et seraient difficiles à fidéliser sur toute la durée du panel alors même que leur situation ne change pas. Il s'agit des seniors et des personnes en situation de handicap. Eurostat a proposé des règles simplifiées dans leur cas : dès la première interrogation, les personnes de 90 ans ou plus sont sorties du champ de l'enquête ; les personnes inactives âgées de 70 ans ou plus ainsi que les personnes inactives en situation de handicap¹³ ne sont quant à elles pas réinterrogées et leurs réponses de la première interrogation sont « recopiées ».

Enfin, pour alléger la charge des enquêteurs, les résidences secondaires et les logements non ordinaires, qui ont peu de chances de changer d'affectation sur la durée du panel, sont sortis de l'échantillon une fois que leur statut a été confirmé sur le terrain. En revanche, les logements identifiés comme vacants, dont une part non négligeable sont susceptibles de devenir des résidences principales sur la durée du panel, sont remis en collecte chaque trimestre.

12. Il n'est pour l'instant pas possible de finir par téléphone un questionnaire débuté par internet.

13. En France, des conditions d'âge ou d'exercice passé d'une activité ont été ajoutées.

Encadré 2. Les principaux enseignements des expérimentations de Muse

Le projet *Multimode sur l'enquête Emploi* (Muse) visait à expérimenter le recours à internet lors de la collecte de l'enquête Emploi (Garnero, 2019). En tout, sept expérimentations ont été menées entre 2014 et 2018 :

- pour mettre au point un questionnaire « fluide » pour la version internet (2014-2015) ;
- pour tester le fonctionnement à grande échelle sur les serveurs de l'Insee, avec un échantillon de 30 000 ménages interrogé à trois reprises exclusivement sur internet (2016) ;
- et pour tester plusieurs variantes de protocole multimode internet / téléphone (2017-2018).

Les tests ont confirmé que la première interrogation doit être maintenue en face-à-face :

- parce qu'il est préférable que les différents concepts soient introduits par un enquêteur ;
- parce que le temps de passation du questionnaire n'est pas adapté à une réponse sur internet.

En revanche, **en réinterrogation, le temps de réponse pour un questionnaire individuel est bien plus court**. Il est deux fois plus long par internet que par téléphone, mais ce n'est pas forcément perçu comme tel par les enquêtés.

Comme pour le recensement, les ménages les plus susceptibles de répondre sur internet sont plus jeunes, plus aisés et plus « connectés », au sens où ils ont communiqué plus souvent une adresse mail à l'administration fiscale.

Sur internet, les enquêtés répondent plus souvent à leur propre questionnaire individuel que par téléphone ou en face-à-face. Tout se passe comme si les membres du ménage se passaient le lien sur le questionnaire, alors qu'au téléphone il est fréquent qu'une personne réponde pour tout ou partie des membres du ménage.

Lors de l'expérimentation de grande ampleur de 2016 (avec obligation de réponse), le taux de réponse en première interrogation a été de 31 % ; 57 % ont ensuite répondu en 2^e interrogation, et parmi ces derniers 78 % en 3^e interrogation. Lors du test (non obligatoire) du multimode internet / téléphone, le taux de réponse des grappes pour lesquelles le test avait pu se dérouler sans incident informatique majeur a été de 35 % sur internet et 26 % par téléphone.

Les réponses sur internet sont plutôt concentrées sur le début de la période de collecte.

Les lettres-avis sont plus efficaces que les mails-avis. L'impact d'une relance papier diffère en revanche peu de celui d'une relance par mail.

Les enquêteurs ont bien accueilli le multimode internet / téléphone lors de ces tests, appréciant de voir diminuer la charge jugée trop répétitive des réinterrogations téléphoniques. La période initiale réservée à la réponse sur internet décharge les enquêteurs et permet de mieux cibler leur intervention.

La période de trois semaines est jugée suffisante pour basculer d'un mode de collecte à l'autre. Les relances téléphoniques pour inciter les ménages à répondre sur internet ne semblent pas opportunes : lorsque l'enquêteur contacte une personne par téléphone, le plus efficace est de lui proposer de réaliser l'enquête immédiatement par téléphone.

❶ POURQUOI UNE ENQUÊTE PILOTE D'ENVERGURE DÈS 2020 ? —

L'expérience de la précédente refonte de l'enquête Emploi, en 2013, lors de laquelle un simple « toilettage » du questionnaire ne devait pas avoir d'impact notable sur les indicateurs, a marqué les esprits. La surprise a en effet été totale lorsque les premières exploitations ont mis en évidence des ruptures sur les indicateurs. Après moult vérifications, une fois le bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de production confirmé, il a fallu se rendre à l'évidence : les modifications introduites, notamment dans l'ordre des questions sur le souhait de travailler et la recherche d'emploi, avaient bien provoqué une rupture dans les séries de taux de chômage. La refonte de 2021, qui devait remodeler en profondeur le questionnaire, modifier le protocole et rénover la méthode de pondération, avait toutes les chances de provoquer elle aussi une rupture sur les principaux indicateurs du marché du travail. Il s'imposait donc de se donner les moyens de mener une opération préparatoire, visant à s'assurer du bon fonctionnement des outils (application de gestion, architecture informatique adaptée au multimode), à préparer la chaîne de traitements aval et à fournir une information suffisamment précise pour estimer au mieux les ruptures de série et pouvoir rétopoler les séries.

Conscient de la nécessité d'éclairer les utilisateurs sur les changements affectant ces indicateurs, au premier rang desquels le taux de chômage, Eurostat a fortement incité les États membres à mettre en place des dispositifs ambitieux, leur permettant d'estimer la rupture occasionnée par la mise en œuvre du nouveau règlement pour proposer des séries rétopolées. Les orientations européennes rejoignaient ainsi les objectifs que se donnait l'Insee pour cette nouvelle refonte.

❷ UN PILOTE NÉ D'UN JEU DE CONTRAINTES —

Dès 2017-2018, l'Insee s'est engagé dans la conception de cette opération préparatoire qui devait prendre en compte tout un ensemble de contraintes.

La première était l'ampleur de la refonte envisagée, qui affectait plusieurs dimensions de l'enquête : il n'était pas possible, comme en 2013, de procéder à une déconstruction analytique du questionnaire ; il fallait mener une enquête complète, sur le terrain.

La deuxième contrainte concernait le calendrier : elle portait sur la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement, 2021, sur le fait que l'Insee envisageait de garder inchangé le rythme trimestriel de ses publications et sur le fait que l'expérience de 2013 avait montré que les impacts pouvaient varier au fil de l'année, sous l'effet de comportements saisonniers, en particulier pendant l'été. Il a donc été retenu de mener l'opération préparatoire en 2020 et de couvrir l'ensemble des trimestres. Cela imposait un calendrier de préparation très serré, d'autant plus que des paramètres importants dépendaient de décisions européennes qui étaient alors encore en cours.

La troisième contrainte, qui devait déterminer la taille de l'opération, devait concilier deux exigences contradictoires : une exigence de précision, pour être en mesure de détecter des impacts significatifs, et une exigence de limitation du coût. Il a ainsi été décidé de ponctionner un quart de l'échantillon de l'enquête en production pour réaliser le Pilote.

Enfin, le Pilote devait servir à s'assurer que l'ensemble de la mécanique de la nouvelle enquête fonctionnait et à estimer les ruptures de série introduites par la nouvelle enquête. Il devait donc jouer à l'avance exactement ce qui allait se passer lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle enquête et être parfaitement conforme à ce que serait la nouvelle enquête, en termes de questionnaire, de protocole ou encore de méthode de traitement aval.

Au final, le Pilote comporte deux composantes (**figure 4**) :

- ❶ une **basculé anticipée en nouvelle enquête** : un quart de l'échantillon, sur l'ensemble des rangs d'interrogation, a basculé en nouvelle enquête dès le 1^{er} trimestre 2020. Cette bascule préfigurait celle opérée au 1^{er} trimestre 2021 sur le reste de l'échantillon¹⁴ ;
- ❷ un **sur-échantillon en ancienne enquête** : un échantillon supplémentaire, introduit progressivement à partir du 4^e trimestre 2019, a été réinterrogé dans l'ancienne enquête jusqu'au 1^{er} trimestre 2021 inclus. On disposait ainsi d'un échantillon témoin complet (rangs 1 à 6) en ancienne enquête au 1^{er} trimestre 2021, quand la nouvelle enquête entrait en production. Ce sur-échantillon a également été utilisé pour la diffusion en 2020, compensant en partie la ponction effectuée pour la composante « bascule ».

Au 1^{er} trimestre 2021, la partie qui avait basculé un an plus tôt a été complétée par les trois quarts restants qui étaient restés en ancienne enquête et ont basculé à leur tour. L'échantillon de l'enquête retrouvait ainsi sa « pleine » taille.

❶ ESTIMER LA RUPTURE DE SÉRIE ET PRÉPARER LA RÉTROPOLATION

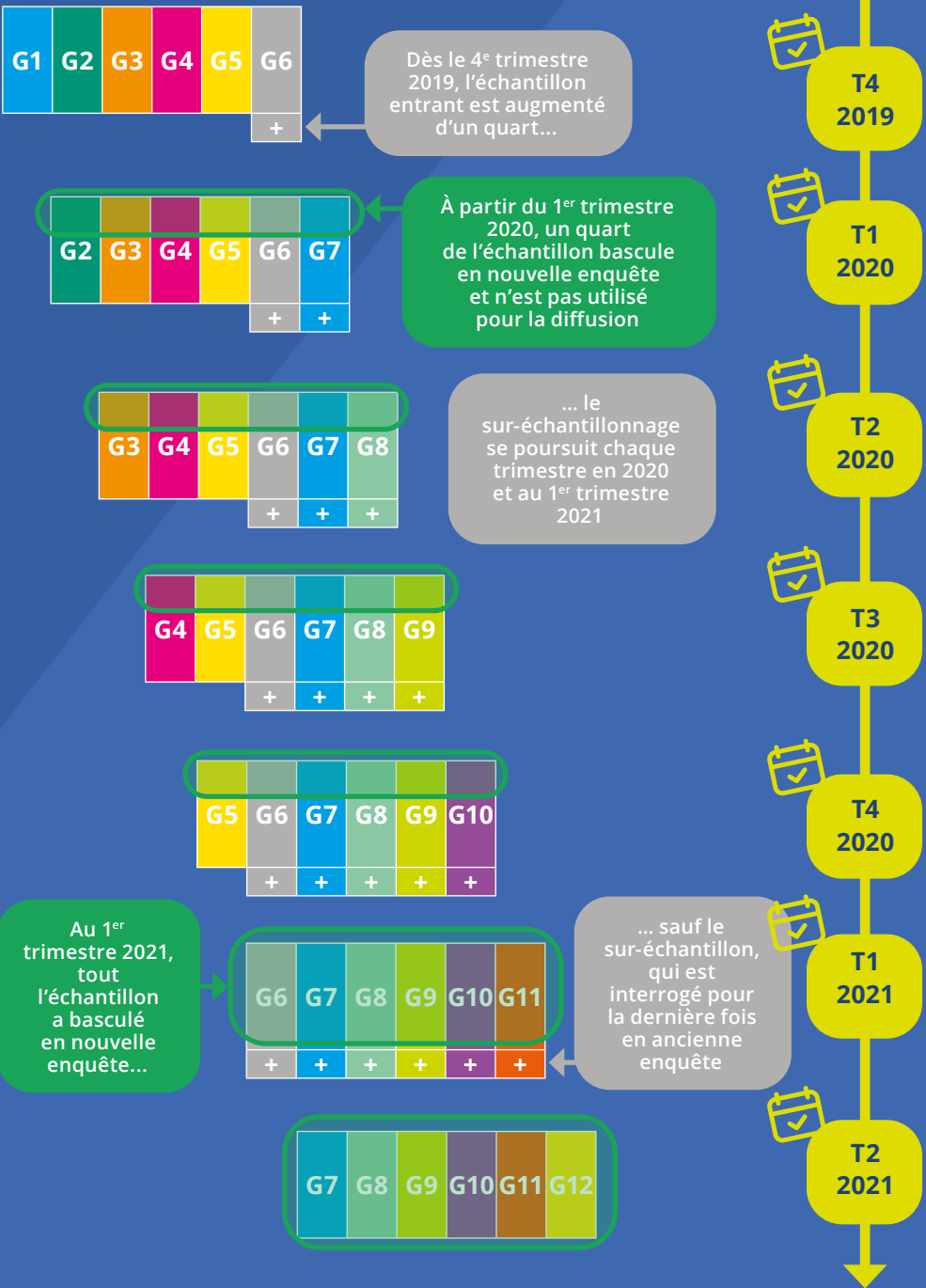
L'objectif principal du Pilote était de fournir un ensemble d'informations permettant d'estimer le plus précisément possible les ruptures de série induites par la nouvelle enquête. La difficulté majeure pour estimer les ruptures de série était la marge d'incertitude importante qui entoure les estimations : sur l'ancienne enquête, malgré la taille importante de l'échantillon, le taux de chômage trimestriel est estimé avec une précision de $\pm 0,3$ point. Avec le dispositif du Pilote, en comparant les indicateurs mesurés *via* l'ancienne enquête et *via* la nouvelle enquête, on disposait de cinq mesures trimestrielles des ruptures de série, du 1^{er} trimestre 2020 au 1^{er} trimestre 2021. Disposer de plusieurs trimestres permettait de mesurer la rupture de série en moyenne annuelle, avec une précision accrue, mais également de détecter une éventuelle saisonnalité dans les impacts. Au vu de la marge d'incertitude importante attendue pour les estimations, seuls des changements de saisonnalité importants pouvaient cependant être identifiés. Enfin, la crise sanitaire de 2020 a rendu plus compliquée la mesure des ruptures de série, cette dernière pouvant avoir des impacts différents sur les deux enquêtes, l'ancienne et la nouvelle.

En raison de la multiplicité des sources de rupture de série et des possibles effets croisés, il a été privilégié d'estimer de façon globale la rupture de série par comparaison des deux versions de l'enquête, sans chercher à quantifier systématiquement la contribution propre à chaque évolution. Malgré tout, il a été possible d'isoler certains effets propres, en ce qui concerne par exemple des changements conceptuels ou dans la méthode de pondération (Insee, 2021). Isoler les effets liés au changement de questionnaire ou les effets de mode liés à la réponse par internet (Vinceneux, 2018), qui combinent effet « de mesure » (le fait qu'une personne réponde différemment sur internet ou à un enquêteur) et effet « de sélection » (le fait que la réponse par internet permette de capter de nouveaux répondants), est plus complexe et pourra faire l'objet de travaux ultérieurs.

L'objectif était d'obtenir une estimation des ruptures de série pour rétropolier les principales séries dès la publication des résultats du 1^{er} trimestre 2021, afin de pouvoir communiquer sur des évolutions entre le 4^e trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021 qui ont du sens.

14. En raison du caractère rotatif de l'échantillon et de sa taille, le passage de l'ancienne enquête à la nouvelle a été fait sous la forme d'une bascule (et non d'une montée en charge progressive), à l'image de ce qui avait été fait en 2013.

Figure 4. Le Pilote, une bascule anticipée et un sur-échantillon tout au long de l'année 2020



BIBLIOGRAPHIE

AMOSSÉ, Thomas, 2020. La nomenclature socioprofessionnelle 2020 : Continuité et innovation, pour des usages renforcés. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 29 juin 2020. Insee. N° N4, pp. 62-80. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4497076/courstat-4-5.pdf>.

CASES, Chantal, 2019. IESS : l'Europe harmonise ses statistiques sociales pour mieux éclairer les politiques. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 19 décembre 2019. Insee. N° N3, pp. 125-139. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4254233/courstat-3-10.pdf>.

DURIEUX, Bruno, DE NANTEUIL, Yann, RÉMOND, Sébastien, DU MESNIL DU BUISSON, Marie-Ange, GRIVEL, Nicolas et WANECQ, Thomas, 2007. *Rapport sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage*. [en ligne]. 1^{er} septembre 2007. Inspection générale des Finances, Inspection générale des Affaires sociales. N° 2007-M-066-01 et RM 2007-141. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/rapport/29333-les-methodes-statistiques-estimation-du-chomage>.

EUROSTAT, 2018. *Quality issues regarding the measurement of working time with the Labour Force Survey (LFS)*. [en ligne]. 13 mars 2018. Statistical reports. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-statistical-reports/-/KS-FT-17-005>.

EUROSTAT, 2019. *Labour Force Survey in the EU, candidate and EFTA countries — Main characteristics of national surveys 2018*. [en ligne]. 15 novembre 2019. Statistical reports. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-statistical-reports/-/KS-FT-19-008>.

GARNERO, Marguerite, 2019. *Le projet Muse : 5 ans d'expérimentations pour préparer l'introduction d'Internet dans l'enquête Emploi*. [en ligne]. 11 décembre 2019. Insee. Documents de travail, n° F1907. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4263350>.

GAZIER, Bernard, MINNI, Claude et PICART, Claude, 2016. *La diversité des formes d'emploi*. [en ligne]. Juillet 2016. Cnis, rapport de groupe de travail, n°142. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2016_142_diversite_forme-demploi.pdf.

GOUX, Dominique, 2003. Une histoire de l'Enquête Emploi. In : *Économie et Statistique*. [en ligne]. 1^{er} juillet 2003. Insee. N°362, pp 41-57. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376194/es362c.pdf>.

INSEE, 2021. *L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage*. [en ligne]. 29 juin 2021. Insee Analyses, n° 65. [Consulté le 29 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402123>.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), 1982. *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi*. [en ligne]. 1^{er} octobre 1982. Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087482/lang--fr/index.htm.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), 2018. Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail. In : *Vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail*. [en ligne]. 10-19 octobre 2018. Genève. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ilostat.ilo.org/fr/about/standards/icls/icls-documents/>.

RAZAFINDRANOVONA, Tiaray, 2015. *La collecte multimode et le paradigme de l'erreur d'enquête totale*. [en ligne]. 27 mars 2015. Insee. Documents de travail, Méthodologie statistique, n°M2015/01. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381054>.

SIGNORE, Marina, 2019. *Mixed-Mode Designs for Social Surveys – MIMOD. Final methodological report summarizing the results of WP 1-5*. [en ligne]. 26 mars 2019. Eurostat et Istat. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.istat.it/it/files//2011/07/MIMOD-project-Final-report-WP1-WP5.pdf>.

SILLARD, Patrick, FAIVRE, Sébastien, PALIOD, Nicolas et VINCENT, Ludovic, 2020. Pour les enquêtes auprès des ménages, l'Insee rénove ses échantillons. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 29 juin 2020. Insee. N° N4, pp. 81-100. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4497081/courstat-4-6.pdf>.

VINCENEUX, Klara, 2018. *Mode de collecte et questionnaire, quels impacts sur les indicateurs européens de l'enquête Emploi ?* [en ligne]. 4 octobre 2018. Insee. Documents de travail, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, n°F1804. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/3625351/F1804.pdf>.

FONDEMENTS JURIDIQUES

Règlement 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté. In : *Office des publications de l'Union européenne*. [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/a5ec350e-ad3c-4936-9fbf-5f63560cce0d>.

Règlement 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons. In : *site EUR-Lex*. [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L:2019:261:FULL&from=FR>.

Règlement d'exécution 2019/2240 de la Commission du 16 décembre 2019 spécifiant les éléments techniques de l'ensemble de données, établissant les formats techniques de transmission des informations et spécifiant les modalités et le contenu détaillés des rapports de qualité concernant l'organisation d'une enquête par sondage dans le domaine de la main-d'œuvre conformément au règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil. In : *site EUR-Lex*. [en ligne]. [Consulté le 11 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R2240&from=EN>.